

Arrêté N° MA-ART-2026-217

OBJET : Arrêté de circulation et de stationnement temporaire, Fête Notre-Dame, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay (Comité des Fêtes)

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par le Comité des Fêtes d'Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, afin d'organiser une braderie et un vide-grenier, le dimanche 13 septembre 2026, de 05h00 à 20h00 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le dimanche 13 septembre 2026, la circulation et le stationnement de tous types de véhicules sont interdits entre 5h00 et 20h00 sauf pour les véhicules de secours et de gendarmerie. (Cf.plan joint)

- Place de l'Hôtel de Ville, côté pair et impair
- Rue du 12 juin 1944
- Rue Traversière
- Place de l'Eglise y compris du côté du cloître de l'église
- Rue de Cepari
- Rue d'Harcourt du n°2 au N°12 et du n°1 au n°9
- Rue de Villers du n°1 au n°11 et du n°2 au n°8
- Rue de Caen du n°2 au n°4



Article 2 : Le Comité des Fêtes est chargé de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 : L'organisateur est chargé du respect des consignes de tri des déchets par les exposants et à la remise des lieux dans un état similaire à celui précédant la foire-à-tout.

Le cas échéant, en cas de consignes sanitaires mises en place d'ici le 13 septembre 2026, il est rappelé que le vide-greniers/braderie sera alors soumis aux mêmes règles que les marchés de plein-air.

Article 4 : Tout marquage au sol indélébile est interdit. Seule la craie est autorisée.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Sous-Préfet de Vire,

- Monsieur le directeur de l'Agence Routière Départementale,
 - Monsieur le responsable des Bus Verts,
 - Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
 - Monsieur le chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
 - Monsieur THERIN, président du Comité des Fêtes d'Aunay-sur-Odon,
 - Madame La présidente de l'UCIA Pré-Bocage,
 - L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
 - L'Agent d'astreinte,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 12 août 2026

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU



ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ & AUTORISATION
en vue de la délivrance d'un accès aux données cadastrales contenant des données à caractère personnel sur le portail Mapéo Calvados

Les deux pages du document doivent impérativement être complétées (sauf pour les maires, aucune autorisation d'accès n'est requise), puis scannées et regroupées dans un fichier PDF unique.

1. ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Je soussigné(e), Monsieur / Madame Alison SALZET
exerçant les fonctions de Adjoint Administratif
au sein de la collectivité / entreprise Mairie des Monts d'Aunay
déclare être amené(e), dans le cadre de mes missions professionnelles, à consulter les données cadastrales accessibles depuis le portail cartographique Mapéo Calvados, incluant des données à caractère personnel, et reconnais le caractère confidentiel de ces informations.

Je m'engage, conformément à l'article 32 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, à prendre toutes précautions conformes à l'état de l'art et aux règles internes dans le cadre de mes attributions afin de protéger la confidentialité des informations auxquelles j'ai accès, et en particulier d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces informations

Je m'engage en particulier à :

- Conserver strictement confidentiels mes identifiants et mots de passe d'accès au portail cartographique Mapéo Calvados
- Ne pas utiliser les données auxquelles je peux accéder à des fins autres que celles prévues par mes attributions
- Ne divulguer ces données qu'aux personnes dûment autorisées, en raison de leurs fonctions, à en recevoir communication, qu'il s'agisse de personnes privées, publiques, physiques ou morales
- Ne faire aucune copie de ces données sauf à ce que cela soit nécessaire à l'exécution de mes fonctions
- Prendre toutes les mesures conformes à l'état de l'art et aux règles internes dans le cadre de mes attributions afin d'éviter l'utilisation détournée ou frauduleuse de ces données
- Prendre toutes précautions conformes à l'état de l'art et aux règles internes pour préserver la sécurité physique et logique de ces données
- M'assurer, dans la limite de mes attributions, que seuls des moyens de communication sécurisés seront utilisés pour transférer ces données
- Ne pas procéder à des extractions massives, à une réutilisation commerciale ou à une diffusion publique des données cadastrales sans autorisation expresse
- Signaler sans délai toute perte, divulgation, accès non autorisé ou incident de sécurité concernant ces données
- En cas de cessation de mes fonctions, restituer intégralement les données, fichiers informatiques et tout support d'information relatif à ces données

Le présent engagement demeure applicable pendant toute la durée des fonctions de l'utilisateur et continue à produire ses effets après leur cessation, sans limitation de durée, pour ce qui concerne la confidentialité des données à caractère personnel auxquelles il a eu accès.

J'ai été informé que toute violation du présent engagement m'expose à des sanctions disciplinaires et pénales conformément à la réglementation en vigueur, notamment au regard des articles 226-13 et 226-16 à 226-24 du code pénal.

Fait à Aunay-sur-odon

Le 13/08/2026

Signature du demandeur :



2. AUTORISATION D'ACCÈS

Section à remplir uniquement pour les demandes d'accès des agents territoriaux et des employé(e)s d'entreprises privées

Autorisation du supérieur hiérarchique

Je soussigné(e), Isabelle FOUQUES-CARIOU
exerçant les fonctions de Maire des Monts d'Aunay
et être supérieur hiérarchique de l'agent (nom/prénom) Alison SALZET

J'autorise l'agent à accéder aux données propriétaires du cadastre (données à caractère personnel) sur le portail cartographique Mapéo Calvados.

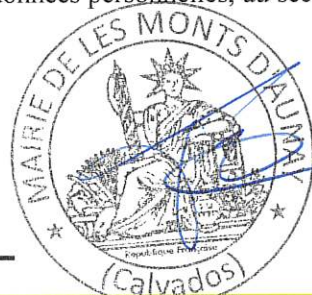
En tant que supérieur hiérarchique, je reconnais être informé que l'accès aux données cadastrales contenant des données à caractère personnel est strictement encadré par la réglementation en vigueur et ne peut être accordé qu'aux seules personnes habilitées dans le cadre de leurs missions ou délégations :

<https://mapeo.calvados.fr/accueil/espace-collectivites/acces-donnees-cadastre-agents.html>

En délivrant la présente autorisation, j'atteste avoir vérifié que l'agent/employé(e) concerné(e) dispose d'un besoin d'accès légitime et conforme aux textes applicables. Je suis informé(e) que toute autorisation accordée en méconnaissance de ces dispositions est susceptible d'engager ma responsabilité personnelle ainsi que celle de la collectivité, notamment au regard des règles relatives à la protection des données personnelles, au secret professionnel et aux conditions de communication des informations cadastrales.

Fait à Aunay-sur-odon

Le 13/08/2026 Visa du supérieur hiérarchique :



Section à remplir uniquement pour les demandes d'accès des élus locaux (ex : adjoint au Maire)

Autorisation du Maire

En tant que Maire, j'atteste autoriser l' élu(e) (nom/prénom) Bellamy Florence
à accéder aux données propriétaires du cadastre (données à caractère personnel) sur le portail cartographique Mapéo Calvados.

En tant que Maire, je reconnais être informé(e) que l'accès aux données cadastrales contenant des données à caractère personnel est strictement encadré par la réglementation en vigueur et ne peut être accordé qu'aux seules personnes habilitées dans le cadre de leurs missions ou délégations.

<https://mapeo.calvados.fr/accueil/espace-collectivites/acces-donnees-cadastre-elus.html>

En délivrant la présente autorisation, j'atteste avoir vérifié que l' élu(e) concerné(e) dispose d'un besoin d'accès légitime et conforme aux textes applicables. Je suis informé(e) que toute autorisation accordée en méconnaissance de ces dispositions est susceptible d'engager ma responsabilité personnelle ainsi que celle de la collectivité, notamment au regard des règles relatives à la protection des données personnelles, au secret professionnel et aux conditions de communication des informations cadastrales.

Fait à Aunay sur Odon

Le 13 Août 2026 Visa du Maire de la commune :

Le présent document est établi en deux exemplaires :

- Un exemplaire conservé par l'autorité hiérarchique pour les agents territoriaux ou le Maire pour les élus locaux
- Un exemplaire téléversé dans le formulaire de demande d'accès Mapéo Calvados